

**Séance du 06 NOVEMBRE 2008**

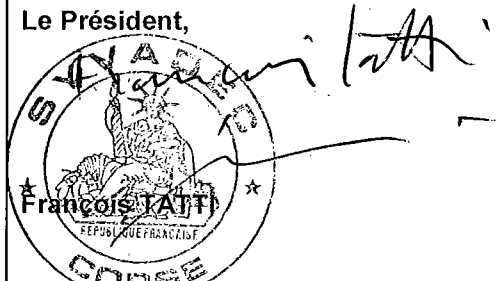
**DELIBERATION N° BS 2008-11-10**

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTIONS : « MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DES RECYCLERIES DE MOCA-CROCE, CALVI, ERSA, ZONZA, SISCO ET VICO ; ET MARCHES DE TRAVAUX CORRESPONDANTS »

Sous-Préfecture de CORTE

26 NOV. 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

<p>L'an deux mil huit, le 06 novembre 2008 à 10 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie de Propriano, salle des Commissions. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>		
15	8	8
<p>Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELLI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Ange-Pierre VIVONI, Antoine GREANI</p>		
<p>Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean-Jacques PADOVANI, José GIANILY, Paul LIONS, Paul GUIDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASIANI.</p>		
<p>Jean PAJANACCI</p>	<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :</p>	<p>et publication (affichage) ou notification du :</p>
<p>29 octobre 2008</p>		<p>Le Président,</p>
<p>29 octobre 2008</p>		

**Objet : Demande de subventions: «Marchés de maîtrise d'œuvre et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination pour la construction et la réhabilitation des recycleries de Moca-Croce, Calvi, Ersa, Zonza, Sisco et Vico ; et marchés de travaux correspondants »**

Le Syvadec regroupe 215 communes réparties sur les deux départements de la Corse. Il a en charge le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les collectivités adhérentes peuvent également transférer leur compétence en matière de recycleries.

Afin de mener à bien ces différentes tâches, le Syvadec réalise une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) ainsi qu'une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour la conception et la réalisation de 6 recycleries à Calvi, Vico, Moca-Croce, Zonza, Ersa et Sisco.

Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie : infrastructures en construction neuve pour Calvi, Vico, Moca-Croce, Zonza et Sisco ; et infrastructure en réhabilitation pour Ersa.

Le montant estimatif des travaux est de 2 200 000 € HT ; dont 400 000 € HT pour Moca-Croce, 400 000 € HT pour Calvi, 200 000 € HT pour Ersa, 400 000 € HT pour Zonza, 400 000 € HT pour Sisco et 400 000 € HT pour Vico.

Le montant de la MOE et de l'OPC est estimé à 10% du montant des travaux, soit 220 000 € HT.

Le financement envisagé pour les marchés de travaux est de 80% provenant de subventions et de 20% sur fonds propres.

Le financement envisagé pour les marchés de la MOE et de l'OPC est de 80% provenant de subventions et de 20% sur fonds propres.

Le Président demande au Bureau Syndical l'autorisation de solliciter les financeurs ADEME, FEDER et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**8 membres présents,  
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur Le Président à solliciter les financeurs ADEME, FEDER, Office de l'Environnement de la Corse, à hauteur de 80% du montant des travaux HT (MOE et OPC compris),
- Autorise Monsieur Le Président à signer les conventions et tout autre acte administratif relatif à l'attribution de subventions,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Sous-Préfecture de CORTE

26 NOV. 2008

BOUCLE DE RÉCEPTION

Fait à Propriano, le 06 novembre 2008  
Extrait certifié conforme,

Le Président

François TATTI

